

SCIENCE ECONOMIQUE
Chapitre 3 : Quelles sont les principales défaillances de marché ?

- Comprendre que le marché est défaillant en présence d'externalités et être capable de l'illustrer par un exemple (notamment celui de la pollution).
- Comprendre que le marché est défaillant en présence de biens communs et de biens collectifs, et être capable de l'illustrer par des exemples.
- Connaître les deux principales formes d'information asymétrique, la sélection adverse et l'aléa moral, et être capable de les illustrer par des exemples (notamment celui des voitures d'occasion pour la sélection adverse et de l'assurance pour l'aléa moral).
- Comprendre que la sélection adverse peut mener à l'absence d'équilibre.
- Être capable d'illustrer l'intervention des pouvoirs publics face à ces différentes défaillances.

Notions : Rivalité, Exclusion, Biens Privés, Biens de club, Biens communs, Biens collectifs, Passager clandestin, Externalité (négative et positive, Asymétries d'information, Sélection adverse, Aléa moral

I – La production des biens collectifs et la préservation des biens communs

1 - Définir les biens collectifs et les biens communs

La rivalité est la caractéristique d'un bien ou d'un service dont la consommation par un individu rend impossible la consommation de ce même bien par un autre individu.

= La consommation d'un consommateur réduit celle d'un autre.

Ex : Quand j'achète une baguette de pain quelqu'un ne pourra pas s'acheter la même baguette de pain. Il y a rivalité. Si un bateau paie un phare pour être éclairé tous les autres bateaux peuvent en profiter sans payer. Il n'y a pas rivalité. Si je regarde une chaîne cryptée je n'empêche pas un autre abonné de regarder.

Il y a **exclusion** par les prix : il y a exclusion par le prix quand un individu qui n'a pas payé pour un produit est exclu de la consommation de ce produit.

Ex : Si je veux du pain mais que je ne suis pas en mesure de payer. Il y a exclusion. Si je pars cueillir des champignons dans la forêt, je peux les cueillir sans payer. Pas d'exclusion.

Le respect ou le non respect de la rivalité et de l'exclusion permettent de définir quatre types de biens :

- quand il y a exclusion et rivalité on parle de biens privés
- quand il y a exclusion mais pas rivalité on parle de biens de club
- quand il n'y a pas exclusion mais rivalité on parle de biens communs
- quand il n'y a pas exclusion et pas de rivalité on parle de biens collectifs.

Exercice :

	Exclusion	Non exclusion
Rivalité		
Non Rivalité		

- 1) Compléter le tableau par les notions suivantes : Biens collectifs ; Biens communs, Biens Privés ; Biens de club
- 2) Classer les biens suivants dans la bonne case du tableau : Des champignons dans la forêt ; Une pomme ; Un match de foot sur Canal + ; L'éclairage public ; Une paire de baskets ; Des poissons dans la rivière ; Un feu d'artifice ; Une autoroute ; des poissons dans un lac public, des poissons dans un lac privé.

2 - La production des biens collectifs

Document 1 :

Imaginons un monde où (...) seules les entreprises produisent des biens et services. Dans une ville, les habitants ont besoin, pour leurs déplacements nocturnes, d'un éclairage. Une entreprise propose donc d'installer des lampadaires et de gérer elle-même l'acheminement de l'électricité. Pour réaliser ce service, l'entreprise installe à l'entrée de chaque rue une sorte de « parcmètre », où les piétons doivent s'acquitter d'une certaine somme pour que les lampadaires s'allument et que la rue soit éclairée. Lorsqu'un habitant rentre chez lui de nuit, il paye le droit de voir la rue s'éclairer. Cependant, une fois que cet habitant a payé ce service, d'autres habitants de la rue en profitent pour passer eux aussi sans avoir à payer, car le premier habitant a déjà payé. Ce dernier, voyant que les autres habitants « profitent » de son paiement, se dit que la prochaine fois, il ne paiera pas et attendra qu'un autre habitant paye [...].

Renaud Chartoire, Nathan, 2005

1) A quel type de bien correspond l'éclairage ?

L'éclairage est un bien collectif : Il n'y a pas exclusion : Si quelqu'un paie, je peux traverser la rue sans payer. Il n'y a pas rivalité : le premier passant n'empêche pas le second de passer.

2) Pourquoi est – on tenté d'attendre que quelqu'un paie l'éclairage à notre place ?

Si quelqu'un paie avant nous, on peut bénéficier de l'éclairage sans payer et rien ne nous empêche de traverser la rue. Nous avons donc intérêt à attendre qu'un passant paie avant nous.

Ce type de comportement s'appelle **comportement de passager clandestin** (free rider) : au sens large, un passager clandestin est quelqu'un qui bénéficie d'un avantage sans en supporter le coût.

3) Quelles sont les conséquences pour l'entreprise qui produit l'éclairage ? Que va – t- il arriver à la production de l'éclairage ?

Dans ces circonstances personne ne va payer l'éclairage. L'entreprise qui le produit ne sera pas rentable. La production va cesser. Un bien dont on a besoin ne sera plus produit. Le marché est donc défaillant pour produire les biens collectifs.

4) Comment envisager la prise en charge de l'éclairage ?

L'Etat doit prendre en charge la production. Elle le finance à partir des prélèvements obligatoires (tout le monde va contribuer à l'éclairage et en bénéficier).

Donnez d'autres exemples de biens collectifs pris en charge par l'Etat : la lumière d'un phare, la défense nationale ...

Remarque : Il ne faut pas confondre un bien public c'est à dire un bien pris en charge par l'Etat et les biens collectifs. Les biens collectifs sont pris en charge par l'Etat ils sont donc également des biens publics. Mais certains biens publics ne sont pas des biens collectifs Ex : l'éducation. Il pourrait exister un système de prix qui exclue les élèves.

3 - La préservation des biens communs

Document 2 :

« Le coût supporté par celui qui utilise les ressources naturelles et environnementales est, du point de vue de l'analyse économique, l'aspect crucial, car il façonne les incitations auxquelles sont soumis les utilisateurs. En effet, si l'on suppose, que les agents économiques sont rationnels (...) l'usage que chacun fera des ressources naturelles dépendra des coûts privés qui en résultent pour lui. Or nombre de ressources naturelles, qui semblent être en quantité abondantes (...) et qui fournissent des services, économiques et environnementaux, sont d'accès libre à tous : l'immensité des océans appartient à tous (...). Ces ressources présentent, les caractéristiques de ce qu'on appelle les « biens collectifs » : leurs usages sont dits « non rivaux », au sens où l'utilisation qu'en fait un individu n'entrave en rien la possibilité qu'ont les autres d'en faire usage ; et ces biens sont « non exclusifs », c'est-à-dire que personne ne peut en principe, être exclu de leur usage. (...) De nombreuses ressources telles que les ressources halieutiques, la biodiversité... ne présentent que l'une de ces deux propriétés : ce sont des biens communs, non exclusifs mais rivaux. Lorsque l'accès aux ressources naturelles n'est pas subordonné au paiement d'un prix, cela risque fort de conduire à des phénomènes de surexploitation, de dégradation ou d'absence de maintien de la ressource : c'est ce que Garrett Hardin a qualifié de « tragédie des biens communs ». L'observation de l'évolution de la biodiversité, des ressources halieutiques des océans (...) montre, la pertinence de cette analyse. »

D'après « Economie de l'environnement et économie écologique » J. Le Cacheux et E. Laurent, 2ème éd, Armand colin, 2015, pp 34-35

- 1) Qu'est ce qu'un bien commun ? Illustrez par des exemples
- 2) Pourquoi parle – t – on de « tragédie des communs » ?
- 3) Qu'est ce qu'une défaillance de marché ? Pourquoi la « tragédie des communs » correspond – elle à une défaillance de marché ?

Les biens communs sont des biens pour lesquels il n'y a pas exclusion mais pour lesquels il y a rivalité. Ex : Poissons ans un lac public, champignons dans une forêt publique, arbres forêts publiques...

Ex : Poissons → l'accès au lac est public on peut donc pêcher sans payer → pas d'exclusion. Par contre dès qu'on pêche un poisson il y en a moins pour les autres.

La « tragédie des communs » correspond au fait que le caractère non excluable des biens communs tend à les rendre sur-exploiter et à les épuiser. Ex : tout le monde pêche trop car c'est gratuit → les poissons ne se reproduisent plus et disparaissent.

Défaillance de marché = le fait que dans certains situations la régulation par le marché s'avère impossible ou non satisfaisante. Comportement individuel incompatible avec le bien être collectif.

TDC = DDM. La surexploitation des biens communs dues à l'absence de prix produit par le marché tend à leur disparition. Comportement individuel, recherche d'un bien être personnel incompatible avec le BE collectif.

Document 3 :

« Elle (la tragédie des biens communs) incite à conclure que la définition de droits de propriété privée sur les ressources naturelles de ce type constitue la seule solution économiquement viable, dans la mesure où l'individu propriétaire de la ressource, s'il peut exclure les autres de la jouissance des bénéfices qu'il en tire, aura intérêt à économiser, à préserver, à bien gérer et à faire fructifier cette ressource pour lui-même et, en raison de l'existence supposée d'une motivation « dynastique », pour ses descendants : en un mot, de mettre en œuvre une gestion durable de la ressource. C'est sur cette base qu'ont été définies puis étendues, les eaux territoriales et les zones économiques exclusives dans les océans, qui attribuent aux Etats-riverains des droits de propriétés. C'est selon le même raisonnement qu'on crée des droits de propriété privée échangeables sur les émissions polluantes. (...) Les conclusions pessimistes des analyses en termes de « tragédie des biens communs » sur la possibilité de gérer de manière efficace et de préserver des ressources naturelles en propriété collective ont, été remises en causes par les travaux qui mettent notamment l'accent sur les institutions qui émergent pour organiser leur exploitation et leur préservation. Ces travaux montrent que dès lors que le groupe n'est pas trop nombreux et que les institutions promeuvent la prise de conscience des interdépendances, une gestion collective durable de ces biens communs environnementaux est possible. (...)»

Source : D'après « Economie de l'environnement et économie écologique » J. Le Cacheux et E. Laurent, 2ème éd, Armand colin, 2015, pp 37-38

- 1) Quelle solution est proposée pour lutter contre la « tragédie des communs » ? Expliquez

Pour lutter contre la TDC, il faut que l'Etat rétablisse des droits de propriété. Rappel : les droits de propriété correspondent au fait qu'on peut utiliser le bien (ex : pêcher dans un lac qui nous appartient), qu'on peut le faire fructifier (ex : je peux faire payer l'accès à mon lac à des pêcheurs), qu'on peut le vendre (vendre le lac)

Les DDP réintroduisent une exclusion par les prix. Le bien redevient privé on ne peut donc plus y accéder sans payer. Cela réduit les quantités consommées et limite la sur-exploitation. (il n'y a plus tout le monde qui va venir pêcher car c'est payant) De plus, le propriétaire en vu de faire fructifier son bien ou d'obtenir des revenus futurs a intérêt à s'en occuper correctement, ce qui limite le fait qu'il le sur-exploite. (pour que des pêcheurs continuent de venir pêcher, aucun intérêt que les poissons soient trop pêchés)

Ainsi donc redéfinir des droits de propriété à des agents privés ou publics (communes, Etat...) est une solution contre la tragédie des communs.

NB : cela rappelle qu'aucune économie ne peut se passer d'une intervention minimale de l'Etat et des institutions.

II Les externalités

1 – Les externalités négatives

Document 4 : Les chercheurs d'or pollueurs

[...] L'or se trouve dans la roche et entraîne dans son flot incessant des particules de métal jaune, qu'on retrouve ensuite sous forme de poudre ténue au fond des cours d'eau de la forêt. Pour commercialiser la poudre récoltée, il faut la coaguler et en faire de petits cailloux qu'on pourra peser et vendre. Cette coagulation exige l'emploi d'un catalyseur qui assemble chimiquement les particules sans s'y mélanger. Ce catalyseur, c'est le mercure. Indestructible, on le retrouve dans les animaux amphibies, dans le fleuve en aval des criques, dans les poissons dont se nourrissent les populations locales. Le mercure mine le corps et provoque des malformations chez l'enfant à naître. [...] Le gramme d'or vaut environ 25 euros sur le marché mondial. [...]

D'après Laurent Joffrin et Patrice Franceschi, « La vie à prix d'or », Libération, 10 avril 2010

- 1) Recherchez la définition d'externalité.

Un effet externe ou externalité, est une conséquence d'une activité économique qui n'est pas prise en compte dans le prix du marché.

- 2) En quoi cette situation correspond – elle a une externalité négative ?

L'activité des chercheurs d'or engendrent des csq négatives à l'ensemble de la population qui ne sont pas prises en compte dans le prix de l'or.

- 3) Pourquoi peut – on dire que les externalités négatives sont des défaillances de marché ?

Compte tenu des csq négatives de l'activité il faudrait que les chercheurs d'or réduisent leur niveau de production ou alors qu'ils indemnisent les victimes. Toutefois ce n'est pas possible car il n'y a aucun prix de marché qui monétise l'effet négatif, l'intègre au calcul du producteur et l'incite à produire moins. Le marché est donc défaillant quand il existe des externalités négatives.

- 4) Donnez d'autres exemples d'externalités.

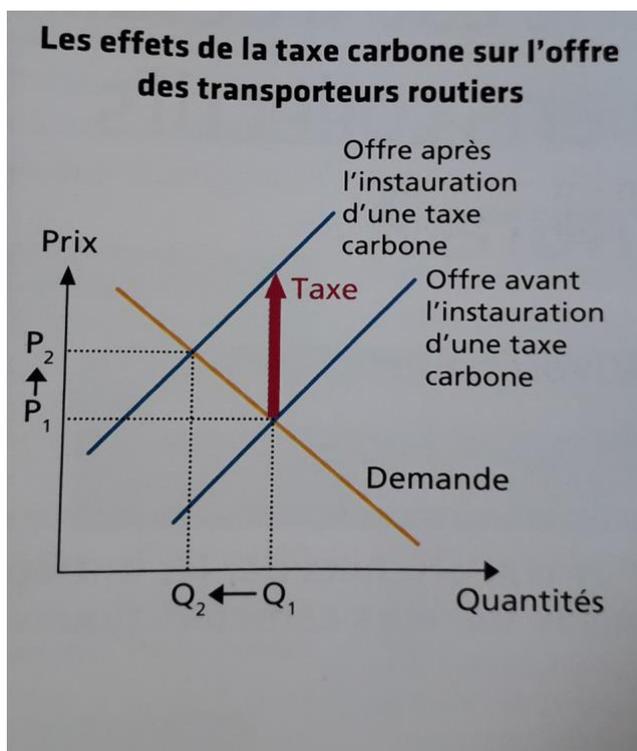
Beaucoup tourne autour de la pollution : usine polluante, achat, production de voiture...

→ Transition : Pour ces raisons, l'Etat doit intervenir dans l'économie. Que peut – il faire ?

Document 5 :

Créée en 2014 en France, la taxe carbone est une taxe environnementale sur les émissions de dioxyde de carbone. C'est une taxe pigouvienne (1), fondée sur le principe pollueur – payeur. Son objectif est d'augmenter le prix des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) et des biens qui utilisent ces énergies, pour limiter les effets négatifs des gaz à effet de serre sur le climat. La hausse des prix, proportionnelle au contenu des biens en CO₂, envoie un signal prix aux producteurs et aux consommateurs, les incitant à réduire leur consommation et à s'orienter vers les produits générant moins d'émissions de CO₂. Il s'agit de modifier le comportement des acteurs économiques. Néanmoins, fin 2018, à la suite du mouvement des gilets jaunes, les hausses de la taxe carbone 2019 ont été suspendues.

(1) A.C. Pigou (1877 – 1959), économiste britannique ayant développé le système de pollueur payeur. Il est le premier à développer le principe d'une taxe pour internaliser le coût social d'une externalité.



- 1) En vous appuyant sur le texte et sur le graphique, expliquez la solution proposée par l'économiste Pigou.
- 2) Quelles sont les limites de cette solution ?

Certains économistes proposent que l'Etat instaure des taxes sur les techniques produisant des externalités négatives. C'est le principe du pollueur payeur. Par exemple si un producteur subit une taxe car il utilise un produit polluant, cela alourdit ses coûts de production, réduit son profit et l'incite à moins offrir. La baisse de l'offre réduit les quantités échangées et donc les effets négatifs de l'externalité. La taxe peut aussi toucher le consommateur. On peut par exemple taxer les consommations qui polluent (achat de voiture par exemple). Cela rend les voitures plus chères, réduit la demande et donc les effets négatifs liés aux achats de voiture.

En agissant ainsi, l'Etat crée donc un prix que le marché était incapable de produire. Ce prix modifie le comportement des agents et les pousse à davantage agir en faveur du bien être collectif.

Apport du professeur : On d'internalisation de l'externalité = l'Etat remet un prix à l'effet négatif.

Rq : Pour ne pas subir la taxe, les agents économiques peuvent substituer une technique polluante par une technique non polluante et non taxée. = Autre effet positif de la taxe.

Apport du prof : Expliquez le système bonus malus pour les voitures.

La taxe peut toutefois avoir des limites soulevée par les GJ. Elle dépend du développement en transport en commun des territoires. Les individus vivant en campagne ont moins de solutions pour remplacer leurs voitures que ceux qui habitent en ville. La taxe peut paraître injuste car elle touche plus le monde rural que la ville. Autre limite : Les voitures moins polluantes sont beaucoup plus chères que les voitures très polluantes. Les riches peuvent donc plus facilement obtenir le bonus que les pauvres qui subissent eux le malus. La taxe peut aussi être injuste socialement pour ces raisons.

Apport du prof : Pour ces raisons on peut combiner aux taxes d'autres solutions. Ex : la réglementation : créer des normes qui limitent ou éradiquent ce qui est polluant. Les quotas ... (Cf : cours de terminale)

2 – Les externalités positives

Document 6 : Faut – il se faire vacciner ?

L'obstacle à la vaccination est que, du point de vue rationnel, il ne faut pas se faire vacciner : pourquoi prendre le risque de complications qui peuvent être graves pour éviter une maladie en général bénigne ? On comprend que les foules ne se soient pas précipitées dans les centres de vaccination mis en place par les autorités. Les appels au civisme, à la responsabilité, à la solidarité restent lettre morte quand on voit que s'abstenir de courir un risque est parfaitement

raisonnable. C'est une autre rationalité qui est prise en compte par les autorités : si la protection de personnes vaccinées reste faible, l'épidémie se répandra, désorganisera le système social et fera aussi des morts dans une population jeune. De ce point de vue, il est raisonnable de se faire vacciner car le bénéfice collectif est fort.

Philippe Cibois, Le Monde, 24 novembre 2009

1) En quoi un vaccin est – il une externalité positive ?

Quand on se fait vacciner on n'est pas malade et on risque donc moins de contaminer les autres. Se faire vacciner réduit donc les dépenses de soins, de médicaments et les dépenses de la SECU.

2) Donnez d'autres exemples d'externalités positives ?

Les abeilles d'un apiculteur butinent les fleurs, les arbres fruitiers et sont donc bénéfiques pour un agriculteur. L'agriculteur ne paie rien à l'apiculteur en contrepartie.

Une découverte peut permettre de découvrir d'autres découvertes. Ceux qui réalisent de nouvelles découvertes ne paient rien à l'innovateur. (ex la puce électronique)

3) Le marché stimule – t – il les activités qui génèrent des externalités positives ? Que peut – on en conclure ?

Ceux qui génèrent des externalités positives ne reçoivent aucun prix pour l'effet bénéfique qu'ils génèrent. Elles peuvent donc être sous-produites. Le marché est défaillant.

Oral : Comment peut – on encourager la production de ces activités ?

L'Etat peut intervenir en subventionnant l'activité.

III Les asymétries d'information

Document 7 :

« En 1970, G. Akerlof étudie le marché du véhicule d'occasion. Il postule qu'un acheteur ne peut connaître la qualité du véhicule qui est en vente ; il ne peut savoir si ce véhicule est fiable où s'il s'agit d'un « lemon* ». Akerlof suppose que le vendeur a au contraire les moyens de connaître la qualité réelle des automobiles qu'il vend.

Le consommateur mal informé, mais néanmoins rationnel, veut acheter son véhicule à un prix plus bas pour compenser sa probabilité de tomber sur un « lemon ».

Mais à ce prix, les vendeurs de bons véhicules hésitent, voire refusent de se porter offreur de leur véhicule qui a une valeur supérieure. La probabilité d'acheter un mauvais véhicule augmente donc et les acheteurs exigent de nouvelles baisses de prix. Progressivement, les mauvais véhicules envahissent le marché et les exigences de baisse des prix des consommateurs ont pour conséquence de faire totalement disparaître les bonnes voitures du marché. L'antisélection a donc tendance à chasser les bons produits et peut même entraîner la suspension des échanges ».

M. Montoussé, I. Wacquet, *Microéconomie*, Bréal, 2008

* « lemon » : terme argotique pour désigner les véhicules de mauvaise qualité aux Etats-Unis (on pourrait traduire par « tacot »)

1) Rechercher la définition d'asymétrie d'information.

Il y a **asymétrie d'information** lorsque, dans le cadre d'un contrat, un agent économique détient plus d'informations qu'un autre.

L'hypothèse d'information parfaite de la CPP n'est donc pas respectée ici.

2) En quoi y a – t – il asymétrie d'information sur le marché des véhicules d'occasion ?

L'offreur a une meilleure connaissance du véhicule que le demandeur.

L'offreur connaît son véhicule, sa qualité, ses défauts Par contre le demandeur connaît uniquement les informations que l'offreur veut bien lui communiquer. Deux cas sont alors possibles, l'offreur communique l'intégralité des informations mais il peut également lui dissimuler les vices de son véhicule afin de conclure la transaction.

3) Quelles sont les conséquences des asymétries d'information sur le prix des voitures d'occasion, sur la qualité des véhicules proposés et sur les échanges ?

Compte tenu du fait que les demandeurs ont conscience d'ignorer une partie des informations, ils vont exiger en contrepartie une baisse du prix. Or quand les prix baissent, les offreurs de voiture de bonne qualité ne désirent plus vendre leur véhicule et se retirent du marché. En conséquence, la part des voitures de mauvaise qualité augmente ce

qui entraîne de nouvelles exigences en terme de baisse de prix de la part des consommateurs. A terme, les offreurs de voiture de bonne qualité se sont totalement retirés, « les mauvaises voitures ont chassé les bonnes » et les échanges n'ont pas lieu.

On parle d' **antisélection ou sélection adverse** sur un marché lorsque l'asymétrie d'information conduit à éliminer les produits et/ou les agents économiques de meilleure qualité.

→ C'est une défaillance du marché.

Document 8

Les contrats de garantie, les labels de qualité ou bien encore la réputation d'un vendeur sont des signaux de qualité utilisés par les vendeurs qui permettent de réduire l'asymétrie d'information sur la qualité de leurs produits. Ils font ainsi apparaître des différences entre les produits dans un marché où l'offre est indifférenciée. Sans ces signaux, les voitures sur le marché de l'occasion sont indifférenciées.

1) Comment peut-on se protéger du risque d'acheter une voiture d'occasion en mauvais état ?

Il est possible d'acheter des véhicules sous garanties, par exemple en l'achetant dans un réseau ayant la réputation de vendre des véhicules en bon état (sous garantie, avec un label : le réseau du lion, réseau installé depuis longtemps, etc.). Dans ce cas, l'acheteur acceptera de payer un prix supérieur pour s'assurer, autant que possible, de la qualité du produit acheté.

2) Connaissez-vous un dispositif légal obligeant les vendeurs de véhicule d'occasion à révéler une partie des informations sur la qualité du véhicule ?

Pour toute cession de véhicule en France, un contrôle technique de moins de 3 mois est nécessaire.

3) Pourquoi l'existence de signaux de qualité est-elle favorable au bon fonctionnement du marché ?

Les signaux de qualité vont permettre de réduire l'incertitude sur la qualité des biens. Cela réduit les AI et la SA.

Document 9 : Assurance santé et aléa moral

En matière de maladie, un comportement opportuniste de type aléa moral peut se produire une fois que l'individu sait avec certitude, à la suite d'un diagnostic maladie, que son état de santé est affecté ; il pourra être incité à « surconsommer » des soins dès que sa couverture lui garantit des coûts nuls ou limités pour toute consommation supplémentaire. [...] L'aléa moral peut également intervenir avant que la personne ne connaisse son statut à l'égard de la maladie. Se sachant couverte de toute façon dans l'éventualité d'un événement morbide, elle pourra être incitée à limiter ses activités d'autoprotection (prévention primaire visant à augmenter la probabilité de se maintenir en bonne santé) comme d'autoassurance (prévention secondaire et tertiaire visant à réduire les conséquences négatives de la maladie, par exemple par un dépistage précoce).

J.P Moatti, « Economie de la santé, in Encyclopedia Universalis, 2011

1) Pourquoi peut-on parler d'asymétries d'informations dans le domaine de la santé?

Les assurances santé privées comme publiques sont confrontées à une asymétrie d'information vis à vis de leurs clients car ils détiennent plus d'informations qu'elles sur leur état de santé. Il y a impossibilité pour les assurances d'apprécier le réel état de santé du client.

2) Qu'est ce qu'un aléa moral ? Pourquoi les assurances sont-elles confrontées à un problème d'aléa moral ?

Un aléa moral : risque qu'un individu adopte un comportement opportuniste après la conclusion d'un contrat du fait d'asymétries d'informations.

Les assurances sont confrontées à un problème d'aléa moral car, avant la conclusion du contrat, les patients peuvent dissimuler des pbs de santé pour signer un contrat avec elle. Or suite à la conclusion du contrat, c'est elle qui remboursera les frais, des frais qui peuvent être plus élevés que prévus si le patient a menti. De même après la conclusion du contrat les clients savent que leurs consommations médicales seront totalement remboursées et qu'ils seront protégés contre n'importe quel risque. Ils peuvent donc être tentés de surconsommer des biens médicaux, de limiter leur prévention face aux risques voir d'adopter des comportements à risques car ils savent qu'ils n'en supportent pas les frais.

3) Quel problème cela fait-il peser aux assurances privées comme publiques ? Qu'en concluez-vous.

Les aléas moraux augmentent les dépenses des assurances privées et peuvent menacer leur rentabilité financière et leur

existence. Le risque est alors que les individus ne soient plus protégés face à leur problème de santé. Pour le public, ils augmentent le déficit de la sécurité sociale.

En conséquence il faut trouver des dispositifs qui limitent les aléas moraux c'est à dire qui limitent l'opportunisme dans l'objectif de réduire les dépenses.

Transitions : quels dispositifs mettre en place pour réduire les aléas moraux ?

Titre : les solutions pour réduire les aléas moraux.

Document 10 : La prise en compte de l'aléa moral par l'assureur privé

L'assureur peut contrecarrer les comportements potentiels d'aléa moral des assurés de deux façons. D'une part, il peut proposer des contrats à couverture partielle où une partie seulement des dépenses est remboursée et où l'assuré aura donc finalement intérêt à modérer une partie de sa consommation en cas de maladie. [...] D'autre part, l'assureur peut s'efforcer d'obtenir une information sur le niveau du risque de chaque assuré, de façon à proportionner la prime au risque individuel : par exemple, l'assurance automobile tiendra compte dans l'établissement des contrats de l'expérience antérieure du conducteur (âge, antécédents d'accidents etc.). De même l'assureur peut proposer des contrats plus avantageux à des assurés qui lui garantissent un niveau plus élevé d'autoprotection.

J.P Moatti, « Economie de la santé, in Encyclopedia Universalis, 2011

1) Comment les assurances privées peuvent – elles remédier au problème d'aléa moral ?

Pour y remédier les assurances peuvent :

- ne rembourser que partiellement les frais ce qui pousse les clients à ne pas surconsommer des soins ou des médicaments et à surveiller leur état de santé pour éviter d'avoir recours aux services de santé.

- créer des dispositifs qui leur permettent de mieux évaluer l'état du client et développer des contrats plus ou moins protecteurs en conséquence. Ex : questionnaires ... Risque contrat peu protecteur pas de risque contrat très protecteur.

Document 11 : La franchise, le ticket modérateur, la participation forfaitaire en France

Type de participation	Description	Montant de la participation du patient
La franchise médicale	Somme déduite des remboursements de l'assurance maladie.	- 0,50 euro par boîte de médicaments - 0,50 euro par acte paramédical - 2 euros par transport sanitaire
La participation forfaitaire d'1 euro (loi de 2004)	S'applique aux consultations, radios et analyses.	- 1 euro
Le forfait hospitalier (1983)	Somme due pour tout séjour de plus de 24 h à l'hôpital.	- 18 euros par jour en hôpital ou en clinique ; - 13,50 euros par jour en psychiatrie
Le ticket modérateur* (existe depuis 1945 et a été progressivement augmenté et diversifié)	Somme qui reste à la charge du patient après remboursement par l'assurance maladie (tous soins et frais médicaux).	Il varie. Exemple : pour une consultation chez un généraliste à 23 euros, l'assurance maladie rembourse 70 %, soit 16,10 euros. Les 6,90 euros restants sont appelés « ticket modérateur »
Le forfait de 18 euros (2006)	S'applique sur les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 91 euros	- 18 euros

Il est important de noter que, pour chacune de ces participations financières, il existe une liste de personnes (personne souffrant d'une longue maladie, enfants, femmes enceintes, etc.) exonérées. www.ameli.fr (site de l'assurance maladie), 2011.

1) Quelles incitations pécuniaires ont été développées en France pour réduire l'aléa moral ? Expliquez.

En France le système d'assurance public a également développé des incitations pécuniaires au travers de différentes réformes pour réduire l'aléa moral :

- Les franchises : c'est à dire une somme qui n'est jamais remboursée au patient quand il achète un médicament, un transport sanitaire ect ...
- Une participation forfaitaire . Idem somme qui n'est jamais remboursée quand on passe un examen, passe une journée à l'hôpital ect ...
- Le ticket modérateur qui est un % d'un acte qui reste à ma charge du patient.

Nb il dépend de la nature de l'acte, du risque, de la nature du traitement ect ...

Au travers de ces dispositifs une partie des dépenses n'est plus à la charge de la secu mais est à la charge du patient. Il n'a donc pas intérêt à surconsommer des médicaments, consultations ... Son opportunisme est donc réduit. Baisse des dépenses de la sécurité sociale.

Nb : Ces dépenses peuvent être prises en charge par la complémentaire santé du patient.

Transition : Ces dispositifs rencontrent – ils des limites ? La surconsommation médicale est elle uniquement du à un comportement irresponsable des assurés ?

Titre : les limites des dispositifs

Document 12 : Les effets pervers des dispositifs

« Les mécanismes de responsabilisation de la demande présente [un] inconvénient majeur : [...] ils affectent les personnes les plus démunies pour qui la contrainte financière est la plus forte »

Sandrine Chambaretaud et Laurence Hartmann, « Economie de la santé : avancées théoriques et opérationnelles », Presses sciences po, Revue de l'OFCE, octobre 2004

1) Quelle est la limite du système de franchise présentée par cette citation ?

La franchise a un tarif unique qu'on soit riche ou pauvre. Elle pèse donc plus lourd sur les bas revenus que sur les revenus élevés. Elle est donc inégalitaire. Les pauvres ont également plus de chance de tomber malade que les riches. La franchise pèse donc beaucoup plus sur les pauvres que sur les riches. Peut désinciter les pauvres à se soigner ... d'un point de vue de justice sociale elle peut donc ne pas être souhaitable.

Document 13 : Producteur de soins et aléa moral

L'économie est en grande partie affaire d'incitations monétaires, et les incitations sont très largement liées aux modes de rémunération adoptés. C'est pourquoi une réflexion [...] devrait être menée sur le mode de rémunération des médecins généralistes. Pourquoi eux ? Parce que, en bonne logique, ils constituent en règle générale la porte d'entrée dans le système de soins.

La France privilégie un mode de rémunération fondée sur le paiement à l'acte. Dans ce système chaque acte médical est rémunéré à hauteur d'un montant prédéfini.

Le mode de rémunération est d'autant plus moins neutre sur les comportements des médecins que la discipline médicale a deux caractéristiques :

- les montants consommés sont très largement remboursés (par l'assurance maladie publique en France) et il existe donc une incitation à surproduire pour le médecin et à surconsommer pour le patient.
- l'asymétrie d'information entre le patient et le médecin est forte (même si elle tend à diminuer grâce à Internet), ce qui génère pour le médecin une incitation à surproduire.

Le paiement à l'acte accentue ces défauts. En effet, le revenu des médecins dépend largement du nombre d'actes réalisés. Le praticien est donc incité à augmenter le nombre d'actes, au besoin en diminuant la durée des actes. Le système de paiement à l'acte est donc inflationniste, par nature coûteux pour l'assurance maladie et met sur un pied d'égalité actes curatifs et préventifs (alors que la prévention, qui constitue un investissement sur l'avenir, devrait bénéficier d'un « bonus » financier). L'inflation de la médecine généraliste conduit les pouvoirs publics à vouloir rationner la dépense, ce qui se traduit par une rémunération des actes faible eu égard à leur niveau de responsabilité et d'études, ce qui entraîne, en retour, une faible attractivité du métier pour les jeunes diplômés.

N. Bouzou, réformer la santé : trois propositions, Fondation pour l'innovation politique, nov. 2011

Document 14 : La franchise médicale et le ticket modérateur un outil contre les abus?

La mise en place de la franchise en France repose sur l'idée toujours plus avancée par les gouvernements successifs que les patients français sont les premiers responsables de l'augmentation des dépenses en matière de santé et qu'il faut donc les responsabiliser en leur faisant payer de leur poche une part des dépenses de santé. Nous savons que

cette théorie du « hasard moral » (qui considère que la santé est gratuite alors les gens en abusent) oublie les asymétries d'information qui caractérise la relation médecin patient, ainsi que les phénomènes de demande induites. Elle néglige tout simplement le fait que ce sont les médecins qui prescrivent les médicaments, examens et transports, domaines où la franchise va s'appliquer.

Bruno Palier, La réforme des systèmes de santé, PUF, 2010

1) En matière de santé entre qui peut – il également exister une asymétrie d'information ?

En matière de santé il peut également exister une asymétrie d'information entre les producteurs de soins et leurs patients. En effet les producteurs de soins du fait de leurs connaissances ont plus d'information sur l'état de santé de leurs patients.

2) En quoi cette asymétrie d'information débouche – t – elle sur un aléa moral ?

Les producteurs de soins sont rémunérés en fonction du nombre d'actes qu'ils pratiquent. Ils peuvent profiter du surcroît d'informations qu'ils détiennent pour inciter le patient à consommer plus de médicaments, de consultations, plus d'examens afin d'augmenter leur rémunération. Cela pose aussi un problème de financement de l'assurance car elle rembourse les visites aux patients...

3) Quelles limites des incitations pécuniaires à la charge des assurés sont soulevés par ce constat ?

Les incitations pécuniaires (franchise ...) partent du principe que l'augmentation des dépenses est causée par l'irresponsabilité du patient. Toutefois sa surconsommation peut être le résultat des asymétries d'information qui existent entre lui et les professionnels de santé. Ces derniers afin d'augmenter leur revenu peuvent induire et exagérer la demande. La franchise n'est donc pas une solution efficace pour réduire les dépenses. Le problème viendrait plutôt du comportement des offreurs de soins.

4) Comment peut – on envisager de corriger cet aléa moral ?

Cet aléa moral peut être corrigé en encadrant la rémunération des médecins.

- réduire le montant des actes.
- Passer à une rémunération fixe. (apport du prof).

Limite : cela peut dé - sinciter les individus à s'engager dans ce type de profession.

Conclusion : Quelles sont les trois défaillances de marché ?

Dans certaines situations la régulation par le marché s'avère inadéquate et inappropriée. On parle alors de **défaillance de marché**.

Sur un marché, quand la consommation d'un consommateur réduit ou empêche celle d'un autre consommateur on parle de **rivalité**. Quand le paiement d'un prix est obligatoire pour consommer le bien on parle de **exclusion**.

A partir des critères d'exclusion et de rivalité on peut quatre types de biens :

- quand il existe à la fois rivalité et exclusion, on parle de biens **privatifs** ;
- quand il existe rivalité mais pas exclusion, on parle de biens **communs** ;
- quand il existe exclusion mais pas rivalité, on parle de biens **de club** ;
- quand il n'existe ni exclusion, ni rivalité, on parle de biens **collectifs**.

Le marché est défaillant face à la production des biens **collectifs**. En effet, quand ce type de bien est produit pour un consommateur il est automatiquement et gratuitement produit pour d'autres consommateurs. Puisqu'il n'existe aucun mécanisme pouvant empêcher cela, les consommateurs ont tous intérêt à se comporter en **passagers clandestins**. Aucune entreprise n'accepterait de produire le bien puisqu'il ne serait pas **rentable**. Le marché est donc défaillant. Pour produire les biens **collectifs** et il faut que l'**Etat** intervienne dans l'économie pour les produire. Le marché est également défaillant face à la préservation des biens **communs**. L'absence de prix conduit les agents économiques à les surconsommer. Or beaucoup de biens communs sont des ressources naturelles . Ce type de comportement peut donc déboucher sur l'épuisement de ces ressources, c'est ce qu'on appelle la **tragédie des communs**. Afin de préserver ces biens, l'Etat doit restaurer des **droits de propriété** c'est à dire les rendre privés. En restaurant un prix il limite la surconsommation. Il pousse aussi le propriétaire à bien gérer son bien pour qu'il continue de lui fournir des revenus futurs. Cette intervention limite donc la surconsommation des ressources.

Dans certaines situations l'activité d'un agent économique a des conséquences économiques sur les autres agents non prises en compte par un prix de marché. On appelle ce type de situation : **externalité**.

On parle d'externalité **négative**, quand une activité économique génère des conséquences **négatives** et **qu'aucun prix ne prennent en compte ces effets**. L'exemple traditionnel est la pollution. On parle d'externalité positive, quand les conséquences d'une activité économique produisent des effets **positifs** pour l'intégralité des agents économiques et **qu'aucun prix ne prenne en compte cela**. C'est souvent le cas pour les innovations.

Dans ces deux cas le marché est défaillant car il pousse les individus à adopter des comportements individuels incompatibles avec le bien être **collectif**.

Dans les deux cas, le marché est défaillant et l'Etat doit intervenir dans l'économie :

- pour réduire les externalités négatives il peut définir de nouvelles **réglementations**, établir des **taxes**, des quotas.
- pour réduire les externalités positives il peut **subventionner** les activités.

On parle d'**internalisation** de l'externalité.

Dans un dernier cas, il peut exister sur un marché des **informations** inégales. Par exemple les offreurs peuvent détenir plus d'information que les demandeurs. On parle d'**asymétrie d'information**. Cette situation mène les consommateurs à exiger des baisses de prix. En conséquence, les « bons » offreurs se retirent du marché. A terme, les prix ont tellement baissé que les mauvais produits ont définitivement chassés les bons et plus aucun échange n'a lieu sur le marché. Cette situation correspond à une **sélection adverse**. Cette défaillance du marché justifie une intervention de l'Etat. Il doit instaurer des mécanismes qui restaurent l'information sur le marché. L'asymétrie d'information peut aussi déboucher sur le problème de l'**aléa moral** c'est à dire sur le fait qu'un agent sur le marché profite des informations supplémentaires dont il dispose pour adopter un comportement opportuniste. C'est notamment le cas dans la santé où les patients peuvent dissimuler des problèmes de santé pour conclure un contrat avec l'assurance, surconsommer des médicaments et des soins, limiter leur prévention car ils n'en supportent plus les frais. Cela peut aussi être le cas entre les médecins et les patients car les médecins, détenant plus de connaissances en matière de santé, peuvent pousser le patient à surconsommer des soins afin d'augmenter leur rémunération. Pour y remédier, l'Etat ou les assurances peuvent rétablir des dispositifs financiers afin que les patients supportent à nouveau une partie des frais et limitent leur opportuniste, ou rémunérer de manière fixe les médecins pour qu'ils limitent eux aussi leur opportuniste.